



Divulgence des transferts de maisons mobiles non inscrits au registre foncier

Loi concernant les droits sur les mutations immobilières
(RLRQ, chapitre D-15.1)

Identification de la propriété et données financières de la transaction	
Adresse :	
Matricule :	
Date de la vente :	
Prix déclaré :	
Nature des biens mobiliers si inclus (meubles ou autres) :	
Valeur des biens mobiliers ci-inclus :	
Existe-t-il un lien entre les parties ?	
Si oui, de quel lien s'agit-il ?	

Identification du cédant (Vendeur)	
Nom (1) :	
Prénom :	
Adresse résidence principale :	
Adresse où peut être envoyé le compte si différente :	
Nom (1) :	
Prénom :	
Adresse résidence principale :	
Adresse où peut être envoyé le compte si différente :	

Identification du cessionnaire (acheteur)	
Nom (1) :	
Prénom :	
Adresse résidence principale :	
Adresse où peut être envoyé le compte si différente :	
Nom (1) :	
Prénom :	
Adresse résidence principale :	
Adresse où peut être envoyé le compte si différente :	

Mentions exigées en vertu de l'article 9-Concernant les droits sur les mutations immobilières	
Mentions dans l'acte constatant le transfert de l'immeuble :	
Montant de la contrepartie :	
Montant constituant la base d'imposition :	
Montant du droit de mutation :	
Numéro de l'article de loi pour l'exonération (si applicable) :	

Documents à fournir	
L'avis de divulgation devra être accompagné d'une copie de l'acte notarié en minute ou d'une copie de l'acte sous seing privé constatant le transfert de l'immeuble.	
Les renseignements contenus dans l'avis seront transmis par les municipalités au ministère du Revenu afin de permettre l'identification du ou des cessionnaires de l'immeuble n'ayant pas divulgué le transfert de celui-ci.	

Certification et coordonnées	
Je certifie que les renseignements inscrit sur le présent formulaire sont véridiques	
Signature de l'acheteur :	Date :
Téléphone :	Adresse courriel :